

## Conseil municipal du lundi 9 décembre 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 3 décembre 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

# COMPTE-RENDU

**Présents (7) :** Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs. Guy ALBRAND [gA] Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOY [bR].

**Absent, Excusés (2) :** Jean-Claude GILLON [jcG] proc à Emmanuel GHIOTTI [eG], Alexandre BORRELLY [aB],

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

## 1. Budget commune : DM3.

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 261	Bâtiments publics	-19 976.00	
2151 - 215	Réseaux de voirie	30 300.00	
21538 - 267	Autres réseaux	64 921.66	
1321 - 267	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		47 230.58
1322 - 267	Subv. non transf. Régions		14 058.50
1323 - 215	Subv. non transf. Départements		10 324.00
1328 - 267	Autres subventions d'équip. non transf.		3 632.58
<b>TOTAL :</b>		<b>75 245.66</b>	<b>75 245.66</b>

Vote unanimité (8 pour)

## 2. Budget eau : DM2.

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	350.00	
6541	Créances admises en non-valeur	-50.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	-300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Vote unanimité (8 pour)

### **3. Versement d'une subvention au budget de l'eau.**

Au vu des comptes présentés, le conseil municipal décide de verser une subvention de 30 000 € du budget commune au budget de l'eau.

Vote unanimité (8 pour)

### **4. Versement d'une subvention au budget micro-crèche.**

Lors de la création du budget Micro-crèche, il a été prévu par convention que les communes de Venterol et Piégut versent à ce dernier une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2024, elle s'élève à 18 000 €.

Vote unanimité (8 pour)

### **5. Remboursement d'une partie du salaire de la secrétaire du budget Micro-crèche au budget Commune.**

Le Maire rappelle que la secrétaire de mairie assure le secrétariat et la comptabilité de la Micro-crèche, il propose donc que le budget micro-crèche rembourse la somme de 8 392,96 € pour les tâches effectuées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vote unanimité (8 pour)

### **6. Admissions en non valeur.**

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre N°88 de l'année 2023 d'un montant de 2,40 €

Vote unanimité (8 pour)

### **7. Micro-crèche les Eterlous : demande d'une subvention : Fonds de modernisation des EAJE (FME).**

Le conseil municipal décide de demander une subvention d'un montant de 14 585,14 € auprès de la CAF04 (Fonds de modernisation des EAJE (FME) pour des travaux à la Micro-crèche (toiture, dalles extérieures, pergola, caisson acoustique) d'un montant total HT de 18 231,43 €.

Vote unanimité (8 pour)

### **8. Rémunération agent recenseur**

Le conseil municipal décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur 650 € bruts.

Vote unanimité (8 pour)

### **9. Enquête publique « le Marmets »**

Suite à une demande d'achat d'une portion de voirie communale située aux Marmets, le conseil municipal décide de lancer une enquête publique préalable au déclassement du bien.

Vote unanimité (8 pour)

## 10. Garderie communale.

A compter du 6 janvier 2025, une(e) employé(e) de la commune de Piégut sera présent(e) à la garderie de Venterol de 16 heures à 18 heures pour aider l'ATSEM car il y a de plus en plus d'enfants présents (dont des enfants de Piégut).

Vote unanimité (8 pour)

## 11. Questions diverses.

### Ecole :

Des graviers ont été mis dans la cour pour l'assainir.

Des grilles rigides vont être posées pour empêcher les enfants de détériorer le grillage.

Des anti-pinces doigts ont été mis aux portes.

Un deuxième portillon va être posé afin de permettre d'évacuer le bâtiment en cas de besoin.

Des loquets vont être mis aux portes.

Appartements communaux des Bôles : Les devis pour le changement des menuiseries vont être signés.

OLD : Des devis ont été demandés pour le débroussaillage le long des voies communales.

Demande achat parcelle boisée : Suite aux difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les OLD, une demande d'achat de parcelles de forêt communale a été reçue, le conseil ne souhaite pas céder de sa forêt. L'objet de la loi est de faire débroussailler par le propriétaire de l'habitat et non pas par le propriétaire de la forêt.

Route d'Urtis : Une réunion avec les habitants concernés va être programmée.

Tri sélectif : [yB] Rappelle que les emballages ne doivent pas être empilés ni mis dans des sacs plastiques.

La séance est levée à 22h00.